



Transversalité des politiques d'ESS

L'ESS concerne l'ensemble des politiques publiques locales.

Le schéma de la fiche **n°3** illustre la capacité de l'ESS à contribuer aux différentes politiques des conseils départementaux et témoigne de l'intérêt

de réinventer les modes de fonctionnement traditionnels, en renforçant notamment les capacités à travailler en coopération et en transversalité.



Ille-et-Vilaine : une politique transversale d'ESS pour le développement local

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a adopté à l'unanimité en juin 2018 un rapport visant à renforcer les relations entre l'ESS et l'ensemble des politiques départementales, pour que l'ESS irrigue toutes les politiques territoriales et sectorielles. 3 axes d'intervention pour une politique d'ESS plus transversale sont prévus:

- développer la connaissance des potentialités de l'ESS auprès des élus et des agents,
- irriguer toutes les politiques (d'insertion ; social ; habitat (notamment habitat participatif) ; développement local (redynamisation des territoires ruraux, coopératives de territoire en quartier Politique de la ville) ; tourisme (tourisme durable) ; agriculture (circuits courts, commerce équitable, alimentation responsable des collèges et établissements médico-sociaux) ; numérique (lutte contre la fracture numérique) ; culture (mutualisations et coopérations, marchés réservés) ; achats publics responsables (SPAR).
- planifier des actions et des moyens mobilisables sur le volet ESS et dans les politiques sectorielles.

Plusieurs leviers d'actions possibles :



Adopter une organisation favorisant la transversalité

- un **portage politique fort** est important, avec par exemple une vice-présidence dédiée,
- au sein des services, l'ESS peut être rattachée à la direction des territoires ou de l'attractivité, à la direction économie, ou encore parfois au développement social ou à la jeunesse et aux sports. Un.e chargé.e de mission référent au cabinet de la présidence ou un mandat de la direction générale peut faciliter la transversalité,
- des référents ESS peuvent être désignés au sein des différentes directions, qui peuvent cofinancer des projets ESS,
- des volets ESS peuvent aussi être intégrés dans les appels à projets sectoriels.



Mobiliser la commande publique comme levier de transversalité

La commande publique, parce qu'elle concerne de nombreuses directions du département, est un levier important de transversalité pour favoriser le développement de l'ESS (voir fiche **n°12**).

L'élaboration d'un SPASER peut associer et parfois être coordonnée le service ou la mission ESS, c'est par exemple le cas dans le Pas-de-Calais: la mission ESS a co-construit le schéma avec les acteurs de l'ESS réunis au sein du conseil de l'ESS et les responsables achats de la collectivité.

Pas de Calais : une mission ESS transversale



Pour Bénédicte Messeanne-Grobelny, vice-présidente en charge de l'ESS:
« L'ESS est désormais bien intégrée au fonctionnement de la collectivité. Elle est un fil rouge qui guide l'ensemble de nos politiques publiques. On la retrouve en filigrane dans de nombreux dispositifs portés par le conseil départemental. »

Soutien au monde rural, schéma d'achats responsables, ou clauses d'insertion pour les projets d'infrastructures, les services départementaux ont intégré l'ESS à leur champ de compétences pour améliorer la qualité de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Pour appuyer cette démarche, le département du Pas-de-Calais s'est doté d'une mission ESS, rattachée au Pôle partenariat et ingénierie. Composée de 4 personnes, cette mission a pour objet d'apporter son ingénierie pour impulser, accompagner et appuyer cette démarche auprès de toutes les personnes qui souhaitent contribuer au développement de ces pratiques.

Faire connaître l'ESS au sein de la collectivité

La diffusion de la connaissance de l'ESS auprès de l'ensemble des élus et des agents est une condition essentielle pour que l'ESS puisse irriguer l'ensemble des politiques.

Plusieurs moyens permettent de faciliter la transversalité interne et d'acculturer les différents services à l'ESS :

- Des **formations croisées** ESS / autre thématique, qui permettent d'élargir les connaissances, manières de faire et de penser au sein de chaque service. Elles permettent de mieux envisager les méthodologies opérationnelles afin de structurer des projets transversaux innovants.

- Des **temps forts / rencontres** autour de l'ESS peuvent être l'occasion de diffuser l'ESS au sein des différentes directions d'un département, en organisant des ateliers thématiques (logement, mobilité, déchets, alimentation...), avec les élus en charge et des acteurs inspirants.

Des agents peuvent jouer le rôle de **passseurs**, faciliter les échanges et anticiper les besoins en matière de travaux collectifs. Ils peuvent également relayer des informations sur l'ESS (newsletter du RTES par exemple).

Favoriser la création de tiers-lieux et lieux partagés

Les départements peuvent encourager la création de tiers-lieux et lieux partagés associant différents services dans une démarche transversale entre plusieurs politiques, tels que les **espaces de vie sociale** (EVS) au croisement de plusieurs compétences (famille, action sociale, culture,...). Ils peuvent également soutenir les hôtels d'entreprises de l'ESS, tels que le **PTCE Le Périscope** à Ramonville, soutenu par le **département de Haute-Garonne** dans le cadre d'une convention de partenariat avec la communauté d'agglomération du Sicoval.



Seine-Saint-Denis : un appel à manifestation d'intérêt "Tiers-lieux autonomie dans mon quartier"

Depuis 2020, le conseil départemental de Seine Saint Denis a lancé cet AMI visant à constituer un réseau de tiers-lieux qui favorise l'inclusion des personnes âgées et handicapées dans leur vie de quartier. Cet appel, qui s'inscrit dans le plan « Autonomie et Inclusion » du Département, témoigne d'une démarche transversale entre les politiques d'autonomie, de développement local et d'économie sociale et solidaire.

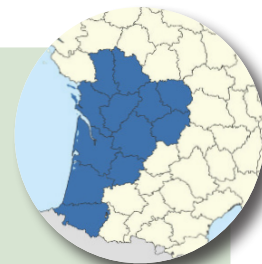
Dans le cadre de cet AMI, le conseil départemental a choisi d'accompagner des tiers-lieux déjà existants et référencés sur le territoire par le In Seine-Saint-Denis, la marque territoriale initiée par le Département. L'AMI vise à accompagner ces tiers-lieux cherchant à élargir leur offre de service et à développer ou renforcer leur action en direction des publics en perte d'autonomie : cafés associatifs, maisons intergénérationnelles, locaux communs résidentiels...pour maintenir le lien social, encourager la pratique d'activité physique, lutter contre la fracture numérique... L'enveloppe dédiée au soutien des projets par le Département s'élève à un million d'euros par an.

Agir en coopération avec les autres échelons territoriaux

- Inscrire l'ESS dans les **contrats de territoire** : visant à favoriser la coopération institutionnelle et avec les acteurs locaux au service du développement d'un territoire donné, ces contrats sont également des leviers de transversalité entre services (voir la fiche ^{n°13}).

- Contribuer aux **conférences régionales de l'ESS** : la loi ESS de 2014 prévoit la participation des collectivités et appelle les conseils départementaux à contribuer au **volet ESS des SRDEII** portés par les conseils régionaux.

Des conventions ESS entre la région Nouvelle Aquitaine et cinq départements



Le conseil régional de Nouvelle Aquitaine a contractualisé depuis 2018 avec 5 conseils départementaux: Gironde, Landes, Charente, Haute-Vienne et Lot-et-Garonne, dans le cadre de conventions de coopération en faveur de l'ESS.

Ces conventions sont l'aboutissement d'un travail de concertation et d'implication des départements dans le cadre de la conférence régionale de l'ESS. Elles posent le principe de complémentarité des actions menées par la Région et le Département en faveur de l'ESS. Ce cadre de partenariat permettra un développement de la coopération, une articulation renforcée entre les services et les dispositifs de chaque collectivité.

Une convention quadripartite : région Nouvelle Aquitaine, département de Gironde, Bordeaux Métropole et ville de Bordeaux a également été adoptée en 2021.

Ressources pour aller plus loin

- Étude [L'ESS: une opportunité pour repenser la coopération et la transversalité ?](#), RTES/Citego, 2017
- Rapport [L'ESS : une politique transversale pour le développement local](#), conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, 2018

